

## RAPPORTS A LA CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI 8 novembre 1949.

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes a l'honneur de présenter son

## PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;
2. Que son quorum soit réduit de 20 à 12 membres et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 63 (1) b) du Règlement;
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 700 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

*Le président,*

L. O. BREITHAUP.

(Agréé ce jour.)

MARDI 8 novembre 1949.

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes a l'honneur de présenter son

## DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié le Bill n° 12, "Loi instituant la Société canadienne des télécommunications transmarines", et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

L. O. BREITHAUP.